



Règlements Groupes

Veuillez prendre note des règlements pour les groupes, applicables à l'ensemble des participants :

1. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du chalet. Il est toutefois permis de fumer à l'extérieur du chalet (une pénalité de 1000\$ s'applique en cas de non-respect de cette règle). SVP veuillez à ne pas jeter vos mégots de cigarettes sur le terrain, à les ramasser avant votre départ et à les jeter à la poubelle.
2. Pour des raisons de sécurité, de respect du voisinage et de capacité des installations septiques et sanitaires, nous exigeons que le nombre de personnes qui figure sur l'entente soit respecté en tout temps par les locataires. Des invités additionnels sont autorisés durant le jour mais le nombre de personnes qui restent à coucher doit être conforme à ce qui est indiqué sur l'entente (surveillance stricte sur place s'applique);
3. Le Domaine du Lac Fiddler est un site de villégiature où la tranquillité est de mise. L'usage des VR, VTT, Skidoos, motos et motocross est strictement interdit. Vous pouvez apporter vos motos sur une remorque pour les utiliser à l'extérieur du domaine (une pénalité de 500\$ s'applique en cas de non-respect de cette règle);
4. Les feux d'artifice, feux de Bengale et lanternes chinoises volantes sont interdits en tout temps sur le domaine à cause des risques élevés d'incendie et/ou de la nuisance sonore (une pénalité de 1000\$ s'applique en cas de non-respect de cette règle);

5. Aucun système de son extérieur n'est autorisé à l'extérieur du chalet après 22h (une pénalité de 500\$ s'applique en cas de non-respect de cette règle et plainte du voisinage);
6. Le Lac Fiddler est un lac écologique et les embarcations à moteur ne sont pas autorisées. Pour éviter la contamination des algues bleues en provenance d'autres lacs, toute mise à l'eau d'une embarcation autre que celles fournies est interdite;
7. Les feux à ciel ouvert sont strictement interdits. Les feux extérieurs doivent être faits dans le foyer prévu à cet usage (une pénalité de 1000\$ s'applique en cas de non-respect de cette règle);
8. L'installation de tentes et/ou de camping-car ou caravanes sur le domaine est strictement interdit;
9. Nous ne pouvons être tenu responsables de tout accident dans le chalet, le spa, la piscine, sur le terrain et au lac;
10. Toute sous-location est strictement interdite;
11. La quiétude des lieux doit être respectée en tout temps. Aucun bruit excessif à l'extérieur après 22h (incluant la piscine, le spa et le sauna);
12. Ne pas déplacer la vaisselle, la literie, le mobilier ou tout autre équipement entre les chalets sans autorisation écrite préalable de Chalets Zenya;
13. Si vous prévoyez l'installation de chapiteaux extérieurs, merci de nous en aviser et nous vous indiquerons les contraintes de localisation afin d'éviter les dommages irréparables aux champs d'épuration;
14. La prise de photos doit se faire sur les terrains des chalets et au chalet principal. Il est interdit de se promener sur les terrains des autres chalets du domaine, par respect pour le voisinage.
15. Veuillez respecter la faune et la flore présents sur les terrains. La chasse est strictement interdite et il est interdit de couper les fleurs sur les terrains des chalets pour faire des bouquets.

16. Le stationnement doit se faire sur les espaces privés propres à chaque chalet, et non sur les terrains voisins. Si vous prévoyez stationner dans la rue, merci de nous en aviser.

17. Ne pas utiliser de clous à l'intérieur ou à l'extérieur pour l'installation du matériel et de la décoration.

18. Vos fournisseurs d'équipement doivent venir chercher le matériel loué avant votre départ.

Noter qu'en cas de non-respect de ces règles, nous nous réservons le droit de retenir le dépôt de sécurité. En réservant sur notre site ou sur tout autre plateforme partenaire, vous êtes réputé avoir pris connaissance et accepté de vous conformer à ces règlements, ainsi que toutes les personnes qui vous accompagnent.